



## PROPOSITION DE STAGE 2023 EN ARBORICULTURE BIOLOGIQUE

BP 11283 – 84911 AVIGNON CEDEX 9  
Tél. : 04.90.84.01.70 / Fax : 04.90.84.00.37  
[secretariat@grab.fr](mailto:secretariat@grab.fr) / [www.grab.fr](http://www.grab.fr)

### **Evaluation de la sensibilité variétale de variétés fruitières régionales (pommiers, pruniers, pêchers, amandiers), et participation à la mise en réseau des acteurs œuvrant sur le patrimoine fruitier régional.**

Les variétés commerciales disponibles à la plantation pour les professionnels, sont peu adaptées au mode de culture biologique et nécessitent de réaliser des traitements phytosanitaires pour limiter les dégâts des bioagresseurs.

La recherche d'un matériel végétal peu sensible, reste une priorité. Cette « rusticité » variétale, est mal renseignée pour les variétés régionales anciennes alors qu'elles pourraient intéresser les arboriculteurs.

Les missions du stagiaire seront

- la réalisation d'évaluations de la sensibilité variétale vis-à-vis des principaux bioagresseurs pour chacune des espèces selon un protocole d'observation établi
- la synthèse de ces évaluations et leur compilation avec celles de 2016 à 2022
- la participation à la mise en réseau des acteurs œuvrant sur le patrimoine fruitier régional

Ce stage s'inscrit dans la partie évaluation du patrimoine fruitier méditerranéen du conservatoire de la Thomassine à Manosque et de vergers collection, des projets DiversiAct et FRUINOV.

### **Dates ou durée du stage : 6 mois de mi Mars à mi Septembre 2023**

Lieu : Avignon (ou Manosque)  
Domaine : Expérimentation, Agriculture biologique,  
Niveau requis : 2<sup>ème</sup> année minimum d'ingénieur agri/agro, ou Master,  
en année de césure ou pas  
Responsable : Sophie-Joy ONDET  
Candidature auprès de : [sophiejoy.ondet@grab.fr](mailto:sophiejoy.ondet@grab.fr)

Date limite pour postuler : 31/12/22

t

### **Conditions du stage :**

Convention de stage indispensable  
Indemnisation légale  
Logement possible à proximité du GRAB à Avignon (demander les contacts)  
Remboursement des frais kilométriques occasionnés pour la réalisation des missions du stage  
Permis B et véhicule indispensables.